



Règlement de la Descente de Caisses à Savon – Fête du Parc 2023 de Saint-Georges-des-Coteaux

Seules les caisses à savon folklorique qui respectent ce règlement peuvent être chronométrées. Le directeur de Descente ou le jury de Descente est seul habilité à autoriser la participation d'une caisse à une Descente de caisses à savon. **Un contrôle des caisses sera fait avant le départ de la première manche d'essai.**

La Descente s'adresse à toutes personnes de 12 à 99 ans qui veulent s'amuser, bricoler, piloter. Elle se déroulera dans le cadre de « La Fête du Parc » sur la pente Chemin des Mariés à descendre jusqu'à l'Espace Multipôles situé Rue du Parc le :

Samedi 03 juin 2023 à partir de 8h00 à l'Espace Multipôles pour la vérification des voitures.

La descente s'effectuera avec une seule caisse.

Inscription

Pour valider l'inscription, joindre le bulletin d'inscription rempli et signé, ainsi qu'une décharge de responsabilité. A déposer à la mairie de Saint-Georges-des-Coteaux ou à envoyer par mail à accueil.mairie@sgdc17.fr avec un règlement de 10€ à l'ordre « Scène Ouverte » à remettre avec le bulletin avant le 25/05/2023.

Direction

Tout système peut être accepté.

En revanche, il est recommandé de :

Veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues avec un jeu minimum, vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés (résistance à la traction et à l'usure) dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages.

Pour la forme du volant : forme ovale ou ronde.

Conception

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs.

Pour le siège, il doit avoir un dossier et être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la Descente.

Pilotes

Casque : il doit être adapté au pilote.



Attention

Le casque intégral est vivement conseillé

Équipement : le port des gants, de chaussures fermées (pantoufles, ballerines et espadrilles sont interdites) et de vêtements (pantalons longs et manches longues) protégeant l'ensemble du corps est obligatoire. Les gants de cyclistes et de laine sont interdits (les doigts doivent être protégés), **et de façon générale.**

Déroulement d'une Descente

Départ au niveau du croisement Route des Mariés et du Chemin des Mariés.

Le premier véhicule partira à 9h30 – 10h.

Les pilotes rencontreront une rampe à vague, une chicane ainsi que de la mousse.

Début de la Descente chronométrée à 14h00.

Attention une modification du parcours (quelques jours avant la Descente) pourra avoir lieu si celui-ci représente un danger pour le pilote et le public ou un risque de casse des caisses, les horaires peuvent être modifiés par le directeur de Descente.

Règles générales

La direction de Descente est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.

Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement : (10 secondes seront ajoutées au temps final).

Le directeur de Descente assisté du chronométreur et de ses adjoints est seul compétent pour les épreuves de vitesse.

Les commissaires de Descente sont placés sous la responsabilité du directeur de Descente.

La Descente sera chronométrée.

Les premières manches seront pour reconnaître le parcours et tester l'embarcation.

Elle sera suivie d'autres manches chronométrées.

Le temps de la meilleure descente sera retenu.

L'équipe qui fera le plus petit temps aura donc gagné la Descente.

Arrivée

L'utilisation d'un frein est obligatoire.

L'arrivée sera protégée par des bottes de foin ou paille.

Remise de prix

Pour la remise des prix, 3 trophées seront décernés.

Le premier sera pour la voiture qui aura effectué le meilleur temps.

Le deuxième pour la voiture élu la mieux décorée.

Le troisième pour le meilleur déguisement.